

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à dix-sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué le 6 mai 2022, s'est réuni à MALESTROIT sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER.  
Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16- Nombre de votants : 0

**Etaient présents :** BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves (absent de la délibération n°1 à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°9, absent de la délibération n°10 à la délibération n°11, présent à la délibération n°12, absent à la délibération n°13, présent à la délibération n°14), HERRY Marie-Hélène (absent de la délibération n°1 à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°14), YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno (absent de la délibération n°1 à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°14), HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, GUE Thierry (absent de la délibération n°1 à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°9, absent de la délibération n°10 à la délibération n°11, présent à la délibération n°12, absent à la délibération n°13, présent à la délibération n°14), GENOUEL Fabrice

**Absente / excusée :** , LAUNAY Alain, JOUEN Claude

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierrick LELIEVRE

**Délibération n° B2022-031- Finances - Reversement de la quote-part perçue pour le compte des communes – redevance au titre des enjeux collectés**

Le Président informe les membres du Bureau que la société des courses hippiques de Guer – Coëtquidan par son courrier du 15 avril dernier sollicite le reversement d'une quote-part (730.33€) de la redevance 2020 perçue en 2022 par les collectivités au titre « des enjeux collectés ».

En effet, une collectivité accueillant sur son territoire des courses hippiques, perçoit dans le cadre des paris sportifs une redevance proportionnelle aux montants misés. Cette redevance peut, si elle le souhaite, être reverser, en tout ou partie, aux sociétés organisatrices de courses.

Pour les redevances acquises depuis 2020, il convient de noter deux dispositions :

- la première permet de revaloriser les redevances attribuées aux collectivités qui ont sur leur territoire des hippodromes sans activités premium et sans courses support du quinté +.
- la seconde conduit à partager la redevance attribuée pour moitié à l'échelon intercommunal et pour moitié à l'échelon communal.

Il en ressort les montants suivants pour la redevance de 2020 perçue en 2022 :

Sur un montant global de 4 475.94€, la communauté de communes perçoit 2 237.97€, la commune de Guer 730.33€ (montant demandé par la société hippique) et 1 507.64€ à destination de la commune de La Gacilly.

Cette nouvelle répartition de la redevance interroge sur le tiers de reversement au profit des sociétés de courses hippiques sachant que c'est à la communauté de communes suite à la perception de l'intégralité du produit de reverser aux communes citées. En effet, l'EPCI collecte l'ensemble des produits, pour son propre compte et pour le compte des communes.

Elle se doit ensuite de reverser les sommes perçues aux communes qui en sont destinataires de droit.

Il est proposé de systématiser ce reversement aux communes.

La société hippique de Guer sollicitant, comme le prévoit la réglementation, le reversement de la quote-part au profit de la commune de Guer devra donc s'adresser à la commune. Cette attribution ne relève pas de la compétence de l'OBC.

**Il est proposé au bureau communautaire de :**

- 1) **VALIDER** le reversement systématique des redevances perçues par subrogation aux Communes de Guer et de La Gacilly, pour les quote parts qui leur sont dues de droit,
- 2) **AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté

**Délibération n° B2022-032 Culture –Musée de la Résistance en Bretagne : Modification des tarifs et souvenirs**

Monsieur le Vice-Président informe le Bureau communautaire que des modifications sont à apporter à la liste des produits vendus à la boutique. Une révision tarifaire de certains produits est proposée, et il convient d'intégrer de nouveaux produits.

Pour cela, Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Communautaire les tableaux ci-dessous :

**Souvenirs**

numéro	Famille de produit	article	Prix unitaire TTC
8	Petits souvenirs	médaille souvenir	3€ (modification de prix)
16	Petits souvenirs	Écrin	2€
60	Divers	Bouteille d'eau 50 cl	0.50€

**Librairie (ajouts uniquement)**

numéro	Famille de produit	article	Prix unitaire TTC
6	BD	Les Compagnons de la Libération : L'île de Sein Le Naour, Goepfert	14.50€
39	JEUNESSE	LE DEBARQUEMENT POSTER À COLORIER	6.90€
40		LUCIE AUBRAC RESISTANTE P Nessmann	6.20€
41		LUCIE AUBRAC - NON AU NAZISME M Poblete	9.90€
42		DE GAULLE, LE RESISTANT H Montardre	4.95€
43		SUR LA PISTE DES HEROS DE L'OMBRE S Lamoureux	14.90€
44		JEAN QUI VOULAIT DEVENIR RESISTANT P Hédelin	6.50€
45		FEMMES EN RESISTANCE INTEGRALE	25€
76		2 <sup>de</sup> Guerre	Les commandos SAS dans la Seconde Guerre Mondiale C Prime
77	L'Occupation allemande dans les 261 communes du Morbihan A Floch		30€
78	CUISINONS SOUS L'OCCUPATION NICOLE BUFFETAUT		10€
79	LES ARMES DE LA SECONDE GM ME Haskew		25€
80	L'APPEL DU 18 JUIN A Luneau		21.90€
81	COMMENT FAUSSER COMPAGNIE A SES GEOLIERES ALLEMANDS Lieutenant Géraud de Bonnafos		9.90€
97	Résistance	Philippe Kieffer – Chef des commandos de la France libre B Massieu	26.90€
101		Les clochards de la gloire A Le Gall	22€
102		MANUEL DU RESISTANT S Hart, C Mann	18€
103		RÉSISTER TOUJOURS MJ Combart de Lauwe	20€
104		PORTRAITS DE RESISTANTS JM Martin	3€

105		Les Français Du Jour J <u>Benjamin Massieu</u>	24.90€
106		Nos vertes années Achille Muller	22€
142	Livre en anglais	The Next Moon Hue Andre	22€
149	Magazine	Hors série Bretons magazine Magazines <b>BRETONS</b>	5.90€

Après examen, il est proposé au bureau communautaire de :

- **VALIDER** les modifications tarifaires,
- **VALIDER** les ajouts de produits,
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

### **Délibération n° B2022-033- Tourisme : Tarifs produits boutique office de tourisme - Tarifs 2022**

Monsieur le Vice-président propose aux membres du bureau les tarifs des nouveaux produits boutique de la régie de recettes de l'Office de tourisme pour l'année 2022.

#### **BOUTIQUE OFFICE DE TOURISME**

**Les tarifs sont présentés en HT, les prix TTC seront affichés pour le public en fonction des taux de TVA en vigueur.**

##### **Epicerie**

<b>Menhirs de Bretagne 100G</b>	3,41€
<b>Menhirs de Bretagne – Boîte métal 150G</b>	5,22€
<b>Menhirs de Bretagne - Sachet 100G</b>	3,23€
<b>Dolmen – Sachet 150G</b>	4,65€
<b>Monnaie de Paris (La Gacilly, Malestroit, Monteneuf, Musée)</b>	3€

En plus de la vente traditionnelle de produits, des produits en dépôt vente seront vendus dans les trois offices de tourisme, ainsi que sur le site de l'Office du Tourisme (en ligne) et dans les deux points d'informations saisonniers.

**Il est proposé au bureau communautaire de :**

- **VALIDER** les tarifs tels que présentés ci-dessus et applicables dès entrée en vigueur de la présente,
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

### **Délibération n° B2022-034- Tourisme : Port Miniature Saint Malo de Beignon - Tarifs 2022**

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du bureau, les tarifs de la régie de recettes de la base de loisirs de St Malo de Beignon :

<b>Location de bateau : 15 minutes</b>	
Moins de 3 ans	gratuit
De 3 à 16 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, CNAS, Tarif clients camping d'Aleth	4.5€
16 ans et +	5.5€
1 entrée gratuite pour 3 entrées payantes	

**Il est proposé au bureau communautaire de :**

- **VALIDER** les tarifs du port miniature de Saint Malo de Beignon tels que présentés ci-dessus et applicables dès entrée en vigueur de la présente,
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

**Délibération n° B2022-035 : Finances - Créances irrécouvrables budget Principal**

La vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Principal, relatif aux facturations de participation des familles pour loyers de particuliers et/ou de professionnels.

A l'ALSH et au MA

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°5359840133	242.87
<b>Montant total à mandater au 6541</b>	<b>242.87€</b>

**Il est proposé au Bureau Communautaire :**

- **DE VALIDER** les produits irrécouvrables susvisés.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

**Délibération n° B2022-036 Finances - Créances irrécouvrables budget Économiques et services**

La vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Economiques et services, relatif aux facturations de loyers de particuliers et/ou de professionnels.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°5677000333	195.73
<b>Montant total à mandater au 6541</b>	<b>195.73€</b>

**Il est proposé au Bureau Communautaire :**

- **DE VALIDER** les produits irrécouvrables susvisés.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

**Délibération n° B2022-037- Finances - Créances irrécouvrables budget Déchets**

La vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget déchets, relatif aux facturations de redevances d'ordures ménagères des particuliers et professionnels.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°3373783621	115.00
<b>Montant total à mandater au 6542</b>	<b>115.00€</b>

**Il est proposé au Bureau Communautaire :**

- **DE VALIDER** les produits irrécouvrables susvisés.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

**Délibération n° B2022-038- Finances - Créances irrécouvrables budget Déchets**

La vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget déchets, relatif aux facturations de redevances d'ordures ménagères des particuliers et professionnels.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°5613560133	2255.81
<b>Montant total à mandater au 6541</b>	<b>2255.81€</b>

**Il est proposé au Bureau Communautaire :**

- **DE VALIDER** les produits irrécouvrables susvisés.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

**Délibération n° B2022-039 - Finances - Créances irrécouvrables budget Assainissement**

La vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Assainissement, relatif aux facturations de contrôle d'assainissement des installations des particuliers.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°5672180133	420.00
<b>Montant total à mandater au 6541</b>	<b>420.00€</b>

## Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **DE VALIDER** les produits irrécouvrables susvisés.
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

### **Délibération n° B2022-040 Commande publique – Acquisition de véhicules de tourisme et véhicules utilitaires - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché**

Madame la vice-présidente informe le Bureau communautaire qu'il y a lieu d'acquérir 3 véhicules pour les services de l'Oust à Brocéliande : un véhicule de tourisme neuf pour le pool, un fourgon d'occasion pour le service Bâtiments et un camion d'occasion avec benne basculante pour le service Voirie.

Elle présente le cahier des charges référencé M2224 et précise que le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 75 000,00 € HT.

Le marché est alloué comme suit :

- ✓ Lot 1 : Acquisition d'un véhicule de tourisme électrique neuf avec variante pour un véhicule hybride d'occasion ou reconditionné : 20 000,00 €HT
- ✓ Lot 2 : Acquisition d'un fourgon : 25 000,00 €HT
- ✓ Lot 3 : Acquisition d'un camion d'occasion : 30 000,00 €HT

Elle précise les modalités de consultation des entreprises :

- consultation selon la procédure adaptée pour un marché de fournitures inférieur à 90 000,00€ HT avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans un Journal d'Annonces Légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis ;
- Les critères suivants ont été retenus :

➤ Lot 1 - Offre de base :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Prix	50 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 50
4	Valeur technique	30 /100	Au regard du dossier technique fourni TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0
2	Délai de livraison	12 / 100	Délai moins-disant / délai considéré x 12
3	Garantie constructeur	8/100	Délai de garantie moins-disant / délai garantie considéré x 8

➤ Lot 1 – Variante (véhicule hybride d'occasion ou reconditionné) :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Prix	30 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 50
4	Valeur technique	50 /100	Au regard du dossier technique fourni TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0
2	Délai de livraison	12 / 100	Délai moins-disant / délai considéré x 12
3	Garantie constructeur	8/100	Délai de garantie moins-disant / délai garantie considéré x 8

➤ Lots 2 et 3 :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Prix	50 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 50
4	Valeur technique	30 /100	Au regard du dossier technique fourni TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0
2	Délai de livraison	12 / 100	Délai moins-disant / délai considéré x 12
3	Garantie constructeur	8/100	Délai de garantie moins-disant / délai garantie considéré x 8

**Il est proposé au Bureau communautaire d' :**

- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à attribuer les marchés aux entreprises présentant les offres les mieux-disantes dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

**Délibération n° B2022-041 Commande publique – Acquisition de mobiliers, de matériels et de jeux - Pôle enfance jeunesse de La Gacilly – marché de fournitures – consultation des entreprises et attribution de marchés**

Madame la vice-présidente en charge du dossier rappelle que par délibération n°C2021-017 en date du 18 mars 2021, le Bureau Communautaire approuvait le lancement des marchés de travaux pour l'opération « Construction d'une pôle Enfance-Jeunesse » sur la commune de La Gacilly.

L'état d'avancement des travaux permet d'évaluer une réception des travaux et une mise en service du bâtiment au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Elle informe le Bureau Communautaire qu'il y a lieu de procéder à une consultation des entreprises pour l'aménagement de cet équipement en mobiliers, jeux et matériels.

Elle présente le Cahier des charges M2219 et indique une estimation de **110 000,00 €HT**

Elle précise les modalités de consultation des entreprises :

- Consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de fournitures d'un montant compris entre 90 000 €HT et 214 000 € HT avec publicité au JAL (Médialex – Ouest-France) et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis. Les prestations sont réparties en 6 lots attribués par marchés séparés et définis comme suit :

- o **Lot n°1 : Mobilier salle d'activités Accueil de Loisirs Sans Hébergement**
- o **Lot n°2 : Mobilier salle d'activités Multi-accueil - Relais Petite Enfance**
- o **Lot n°3 : Mobilier Restauration Accueil de Loisirs Sans Hébergement**
- o **Lot n°4 : Matériel pédagogique Accueil de Loisirs Sans Hébergement**
- o **Lot n°5 : Matériel pédagogique Multi-Accueil – Relais Petite Enfance**
- o **Lot n°6 : Matériel de motricité et jeux extérieurs**
- o **Lot n°7 : Gros électroménager**

- Critères d'attribution :

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Prix	60 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 60
2	Délai et conditions de livraison	20 /100	
2	Harmonie et esthétisme des propositions	10 / 100	TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 / MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0
3	Volet environnemental	10/100	TRES SATISFAISANT – 1 / SATISFAISANT - 0,8 / ASSEZ SATISFAISANT - 0,6 / MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4 / PEU SATISFAISANT - 0,2 / INSATISFAISANT - 0,1 / ELEMENT NON FOURNI – 0

**Il est proposé au bureau communautaire d' :**

- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à attribuer les marchés aux entreprises présentant les offres les mieux-disantes et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

## **Délibération n° B2022-042 Commande publique – Maîtrise d'œuvre pour aménagement des parcs d'activités des Boussards à La Gacilly et de Bel Orient à Bohal – Déclaration sans suite – lancement de consultation et autorisation de signature du marché**

Madame la Vice-présidente informe le Bureau communautaire que par délibération B2022-018 en date du 03 mars 2022, le Bureau communautaire autorisait le lancement d'une consultation des entreprises pour une mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des parcs d'activités des Boussards à la Gacilly et de Bel Orient à Bohal.

Il présentait le cahier des charges référencé M2217 et précisait que le montant prévisionnel du marché est estimé à 90 600,00 €HT.

Une consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de services d'un montant inférieur à 215 000,00€ HT a été lancée avec publicité dans un JAL le 1<sup>er</sup> avril 2022 avec une date limite de réception des offres au 2 mai 2022 à 12h00.

Une seule offre a été réceptionnée. Il demande au bureau communautaire de déclarer cette procédure sans suite pour insuffisance de concurrence.

Il propose également de procéder à une nouvelle consultation d'entreprises, avec modification du cahier des charges, pour une mission de maîtrise d'œuvre par une équipe pluridisciplinaire composée d'urbanistes, d'experts voirie et réseaux, de spécialistes de l'environnement et de paysagistes, capables de mener à son terme de telles opérations.

Il précise qu'une consultation des entreprises sera lancée selon les modalités suivantes :

- Consultation selon la procédure adaptée pour les marchés de fournitures et services d'un montant inférieur à 215 000,00 €HT avec publicité au JAL (Médialex – Ouest-France) et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis
- Critères d'attribution :
  1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.  
Offre la plus basse / offre considérée \* 40
  2. Critère Expertise et méthodologie en matière d'urbanisme, de paysage, de VRD et d'environnement pondéré à 30 sur 100 points
  3. Critère Compréhension et connaissance des enjeux d'un aménagement de parc d'activités pondéré à 30 sur 100 points.

Les notes 2 et 3 sont données selon les coefficients suivants :

TRES SATISFAISANT - 1	SATISFAISANT - 0,8
ASSEZ SATISFAISANT - 0,6	MOYENNEMENT SATISFAISANT - 0,4
PEU SATISFAISANT - 0,2	INSATISFAISANT - 0,1
ELEMENT NON FOURNI – 0	

### **Il est proposé au Bureau communautaire :**

- **DE DECLARER** sans suite la première consultation issue de la délibération B2002-018
- **DE RECOURIR** à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

## **Délibération n° B2022-043 Services à la population - Vie sociale\_ Tarifs des logements d'urgence**

Madame la Vice-présidente rappelle que de l'Oust à Brocéliande communauté est dotée d'un logement d'urgence à Malestroit et que, au regard des besoins et de la demande, il est proposé de compléter le maillage de proposition d'accueil d'urgence sur les secteurs de Guer et Carentoir.



Madame la Vice-présidente informe que des recherches ont permis de recenser deux logements (T3) disponibles à la location afin de compléter le parc de logements d'urgence. Il est donc proposé au Bureau Communautaire d'autoriser la location des logements sis 5 rue des Mimosas à Carentoir et rue du Four à Guer.

Madame la Vice-présidente propose donc, après consultation de la Commission du 9 mai, de fixer les tarifs des logements de la façon suivante :

Site	Propriétaire	Adresse	Superficie	Tarif mensuel*
<b>Malestroit</b>	OBC	Rue René Cassin 56140 MALESTROIT	66 m2	400 €
<b>Carentoir</b>	Neotoa	5, rue des mimosas 56910 CARENTOIR	77 m2	400€
<b>Guer</b>	Ville de Guer	Rue du Four 56380 GUER	75 m2	400€

\*Ces tarifs comprennent le loyer et les charges mensuelles (eau et électricité).

- de déterminer une majoration de **10 et 15 %** du loyer en cas de dépassement du délai de contrat initial établi pour une période de 4 mois maximum.
- d'apporter des modifications au contrat d'occupation sur la tarification, la facturation des dégradations relevées, sur les conditions d'occupation et de rupture du contrat (possibilité de visites mensuelles, obligation de recherches actives du futur logement, procédure d'expulsion...). Cf :Annexe 2.

**Il est proposé au bureau communautaire :**

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à conclure le bail concernant les logements suscités,
- **D'AUTORISER** la location des biens pas la Collectivité dans le cadre de la compétence "logement d'urgence" prévue par les statuts OBC,
- **D'ADOPTER** les tarifs tels que proposés,
- **DE VALIDER** les nouvelles propositions de termes du contrat d'occupation, à savoir une majoration de 10% pour une occupation au-delà de 4 mois et jusqu'à 9 mois ; et une majoration de 15% pour une occupation au-delà de 9 mois.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**

### **Délibération n° B2022-044 Services à la population - Gestion des équipements aquatiques – Adoption des tarifs des piscines pour le public (sites de Guer, La Gacilly, Sérent)**

Madame la Vice-Présidente rappelle que de l'Oust à Brocéliande communauté assure la gestion en régie des piscines de Guer, La Gacilly et Sérent.

Madame la Vice-Présidente propose les évolutions suivantes :

- l'augmentation générale des tarifs de 1% avec arrondi au dixième supérieur, en dérogation de la lettre de cadrage d'octobre 2021,
- le maintien du tarif « *Entrée enfant* » favorisant ainsi l'accès des enfants aux piscines et une aisance aquatique.
- la création d'un tarif « *Gratuité* » en direction des Maitres-Nageurs Sauveteurs, aux pompiers et dans le cadre de dons.
- le maintien d'une dégressivité de 20% à partir du troisième abonnement et d'une majoration de 20% pour les personnes résidant hors de l'Oust à Brocéliande communauté (hormis les achats de petit matériel : bonnets, chaussons, glaces, cartes magnétiques...).

Concernant les cours d'aquagym et d'aquabike annulés, il est proposé de mettre en place une carte pour les personnes n'ayant pas pu suivre les cours programmés.

Pour 10 séances annulées, une carte de 13 cours sera donnée. Pour 8 séances annulées, une carte de 10 cours sera délivrée.

**Il est proposé au bureau communautaire d' :**

- **ADOPTER** les tarifs selon les modalités du tableau proposé en annexe ;
- **APPLIQUER** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022,
- **AUTORISER** la délivrance des cartes avec cours selon les modalités sus-définies.
- **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté**